Envoyé en préfecture le 03/08/2026
Reçu en préfecture le 03/08/2026
Publié le
ID : 022-212200265-20260731-DELIB_2026_49-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE CALORGUEN
(Côtes-d'Armor)

Nombre de conseillers : 15 En exercice : 15 Présents : 10 Votants : 13

L'an deux mille vingt-six, le VINGT-TROIS JUILLET à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de CALORGUEN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yannick LUCAS, Maire.

Date de la convocation : 17 juillet 2026.
Présents : M. Yannick LUCAS, M. Pascal LAGUETTE, M. Alexandre HINAULT, Mme Christelle L'HERMITTE, M. Frédéric ROBERT, M. Jérôme BONJOUR, Mme Céline METAYER et Mme Soizick MOYON, Mme Virginie FINET, M. Erwan BEAUCHESNE

Absentes : Mme Soizic LELANDAIS, Mme Clarisse LENORMAND

Absents Excusés : Mme DELAUNEY Réjane donne son pouvoir à Mme Christelle L'HERMITTE, M Vincent ATTORRESI donne son pouvoir à M. Frédéric ROBERT, Mme Stéphanie VANHOOVE donne son pouvoir à Mme Virginie FINET.

Secrétaire de Séance : Mme Christelle L'HERMITTE

Approbation à l'unanimité du compte-rendu du Conseil Municipal du 25 juin 2026.

2026-49 : RAJOUT MONITEUR SECONDAIRE POUR VISIOPHONE

Rapporteur : Yannick LUCAS

Afin de contrôler l'accès de l'école depuis la garderie, une demande d'un second visiophone a été sollicité.
Monsieur le Maire présente, un devis de l'entreprise SARL DOUET Electricité pour un montant de 789,24 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,
A L'UNANIMITE
AUTORISE Monsieur le Maire a signé les devis correspondants
d'un montant 789,24 € TTC de l'entreprise SARL DOUET Electricité.

Transmis en préfecture et rendu exécutoire ;
A Calorguen, le 31 juillet 2026

Le Maire,
M. Yannick LUCAS

Le Secrétaire de Séance,
Mme Christelle L'HERMITTE

MAIRIE DE CALORGUEN (Côte-d'Armor)